

## Rapport financier intermédiaire (non audité)

pour la période close le 28 février 2025

### États de la situation financière (non audité) (en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux 28 février 2025 et 31 août 2024 (note 1)

	28 février 2025	31 août 2024
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	222 808	275 147
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	12 343	6 895
Intérêts à recevoir	4	16
Dividendes à recevoir	719	605
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	8 485	1 697
Montant à recevoir à l'émission de parts	455	45
Actifs dérivés	18	171
<b>Total de l'actif</b>	<b>244 832</b>	<b>284 576</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	8 165	3 808
Montant à payer au rachat de parts	250	14
Provision pour retenues d'impôt	7	807
Passifs dérivés	150	28
<b>Total du passif</b>	<b>8 572</b>	<b>4 657</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)</b>	<b>236 260</b>	<b>279 919</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie Plus	2 572	2 720
Catégorie Plus T4	–	–
Catégorie Plus T6	–	–
Catégorie Plus-H	–	–
Catégorie Plus-H T4	–	–
Catégorie Plus-H T6	–	–
Catégorie C	143	165
Catégorie I	2 514	4 665
Catégorie Plus-F	10	9
Catégorie Plus-F T4	–	–
Catégorie Plus-F T6	–	–
Catégorie Plus-FH	9	9
Catégorie Plus-FH T4	–	–
Catégorie Plus-FH T6	–	–
Catégorie Plus-N	–	–
Catégorie Plus-N T4	–	–
Catégorie Plus-N T6	–	–
Catégorie Plus-NH	–	–
Catégorie Plus-NH T4	–	–
Catégorie Plus-NH T6	–	–
Catégorie O	217 305	259 299
Catégorie OH	13 707	13 052
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (\$) (note 5)</b>		
Catégorie Plus	13,87	13,13
Catégorie Plus T4	9,18	8,78
Catégorie Plus T6	7,90	7,63
Catégorie Plus-H	12,40	12,09
Catégorie Plus-H T4	7,62	7,69
Catégorie Plus-H T6	6,64	6,82
Catégorie C	12,94	12,24
Catégorie I	12,88	12,23
Catégorie Plus-F	12,67	13,20
Catégorie Plus-F T4	10,06	9,56
Catégorie Plus-F T6	8,61	8,26
Catégorie Plus-FH	11,88	11,88
Catégorie Plus-FH T4	8,75	8,77
Catégorie Plus-FH T6	7,33	7,38
Catégorie Plus-N	14,12	13,18
Catégorie Plus-N T4	10,06	9,56

	28 février 2025	31 août 2024
Catégorie Plus-N T6	8,60	8,25
Catégorie Plus-NH	12,46	12,23
Catégorie Plus-NH T4	8,75	8,77
Catégorie Plus-NH T6	7,51	7,50
Catégorie O	17,56	16,83
Catégorie OH	11,97	12,00

### † Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Mandat avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 28 février 2025 et 31 août 2024.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
28 février 2025	–	–
31 août 2024	5 320	5 608

### Type de garantie\* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
28 février 2025	–	–	–	–
31 août 2024	–	5 608	–	–

\* Les définitions se trouvent à la note 2k.

### Organisation du Mandat (note 1)

Le Mandat a été créé le 19 novembre 1999 (la date de création).

Catégorie	Date de début des activités
Catégorie Plus	31 mai 2016
Catégorie Plus T4	31 mai 2016
Catégorie Plus T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-H	31 mai 2016
Catégorie Plus-H T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-H T6	31 mai 2016
Catégorie C	16 février 2006
Catégorie I	17 février 2006
Catégorie Plus-F	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-N	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH T6	31 mai 2016
Catégorie O	15 mars 2005
Catégorie OH	31 mai 2016

## Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

### États du résultat global (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part et le nombre moyen de parts)

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 29 février 2024 (note 1)

	28 février 2025	29 février 2024
<b>Profit net (perte nette) sur instruments financiers</b>		
Intérêts aux fins de distribution	10	41
Revenu de dividendes	2 995	1 950
Profit (perte) sur dérivés	(418)	(50)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	28 441	(4 944)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(254)	(103)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	(10 637)	15 137
<b>Profit net (perte nette) sur instruments financiers</b>	<b>20 137</b>	<b>12 031</b>
<b>Autres produits</b>		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	(76)	8
Revenu tiré du prêt de titres ±	8	1
<b>Total des autres produits</b>	<b>(68)</b>	<b>9</b>
<b>Charges (note 6)</b>		
Frais de gestion ±±	51	56
Frais d'administration fixes ±±±	6	8
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	–	–
Coûts de transaction ±±±±	918	321
Retenues d'impôt (note 7)	659	538
<b>Total des charges avant les renonciations/prises en charge</b>	<b>1 634</b>	<b>923</b>
Renonciations / prises en charge par le gestionnaire	–	–
<b>Total des charges après les renonciations/prises en charge</b>	<b>1 634</b>	<b>923</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	<b>18 435</b>	<b>11 117</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)</b>		
Catégorie Plus	171	129
Catégorie Plus T4	–	–
Catégorie Plus T6	–	–
Catégorie Plus-H	–	–
Catégorie Plus-H T4	–	–
Catégorie Plus-H T6	–	–
Catégorie C	10	4
Catégorie I	235	222
Catégorie Plus-F	1	–
Catégorie Plus-F T4	–	–
Catégorie Plus-F T6	–	–
Catégorie Plus-FH	–	1
Catégorie Plus-FH T4	–	–
Catégorie Plus-FH T6	–	–
Catégorie Plus-N	–	–
Catégorie Plus-N T4	–	–
Catégorie Plus-N T6	–	–
Catégorie Plus-NH	–	–
Catégorie Plus-NH T4	–	–
Catégorie Plus-NH T6	–	–
Catégorie O	17 706	10 198
Catégorie OH	312	563
<b>Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie (en milliers)</b>		
Catégorie Plus	195	252
Catégorie Plus T4	–	–
Catégorie Plus T6	–	–
Catégorie Plus-H	–	–
Catégorie Plus-H T4	–	–
Catégorie Plus-H T6	–	–
Catégorie C	13	26
Catégorie I	333	401
Catégorie Plus-F	1	–
Catégorie Plus-F T4	–	–
Catégorie Plus-F T6	–	–
Catégorie Plus-FH	1	1
Catégorie Plus-FH T4	–	–
Catégorie Plus-FH T6	–	–
Catégorie Plus-N	–	–
Catégorie Plus-N T4	–	–

	28 février 2025	29 février 2024
Catégorie Plus-N T6	–	–
Catégorie Plus-NH	–	–
Catégorie Plus-NH T4	–	–
Catégorie Plus-NH T6	–	–
Catégorie O	13 498	11 877
Catégorie OH	1 140	1 156
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions) (\$)</b>		
Catégorie Plus	0,89	0,52
Catégorie Plus T4	0,57	0,40
Catégorie Plus T6	0,49	0,35
Catégorie Plus-H	0,31	0,37
Catégorie Plus-H T4	0,07	0,38
Catégorie Plus-H T6	0,02	0,28
Catégorie C	0,80	0,17
Catégorie I	0,71	0,56
Catégorie Plus-F	0,99	0,64
Catégorie Plus-F T4	0,68	0,48
Catégorie Plus-F T6	0,58	0,41
Catégorie Plus-FH	0,24	0,52
Catégorie Plus-FH T4	0,14	0,44
Catégorie Plus-FH T6	0,17	0,27
Catégorie Plus-N	0,96	0,64
Catégorie Plus-N T4	0,68	0,48
Catégorie Plus-N T6	0,58	0,41
Catégorie Plus-NH	0,22	0,61
Catégorie Plus-NH T4	0,14	0,44
Catégorie Plus-NH T6	0,23	0,30
Catégorie O	1,31	0,86
Catégorie OH	0,27	0,48

#### ± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	28 février 2025		29 février 2024	
	(en milliers de dollars)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers de dollars)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	11	100,0	2	100,0
Intérêts versés sur la garantie	–	–	–	–
Retenues d'impôt	–	–	–	–
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(3)	(27,3)	(1)	(50,0)
<b>Revenu tiré du prêt de titres</b>	<b>8</b>	<b>72,7</b>	<b>1</b>	<b>50,0</b>

#### ±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie Plus	1,65 %
Catégorie Plus T4	1,65 %
Catégorie Plus T6	1,65 %
Catégorie Plus-H	1,65 %
Catégorie Plus-H T4	1,65 %
Catégorie Plus-H T6	1,65 %
Catégorie C	2,05 %
Catégorie I	1,05 %
Catégorie Plus-F	0,65 %
Catégorie Plus-F T4	0,65 %
Catégorie Plus-F T6	0,65 %
Catégorie Plus-FH	0,65 %
Catégorie Plus-FH T4	0,65 %
Catégorie Plus-FH T6	0,65 %
Catégorie Plus-N	0,65 %
Catégorie Plus-N T4	0,65 %
Catégorie Plus-N T6	0,65 %
Catégorie Plus-NH	0,65 %
Catégorie Plus-NH T4	0,65 %
Catégorie Plus-NH T6	0,65 %
Catégorie O	0,00 %
Catégorie OH	0,00 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

### +++ Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie Plus	0,30 %
Catégorie Plus T4	0,30 %
Catégorie Plus T6	0,30 %
Catégorie Plus-H	0,30 %
Catégorie Plus-H T4	0,30 %
Catégorie Plus-H T6	0,30 %
Catégorie C	0,10 %
Catégorie I	0,10 %
Catégorie Plus-F	0,25 %
Catégorie Plus-F T4	0,25 %
Catégorie Plus-F T6	0,25 %
Catégorie Plus-FH	0,25 %
Catégorie Plus-FH T4	0,25 %
Catégorie Plus-FH T6	0,25 %
Catégorie Plus-N	0,25 %
Catégorie Plus-N T4	0,25 %
Catégorie Plus-N T6	0,25 %
Catégorie Plus-NH	0,25 %
Catégorie Plus-NH T4	0,25 %
Catégorie Plus-NH T6	0,25 %
Catégorie O	s. o.
Catégorie OH	s. o.

### +++ Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2025	2024
<b>Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)</b>		
Total payé	491	193
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	–	–
Payé à CIBC World Markets Corp.	–	–
<b>Rabais de courtage (en milliers de dollars)</b>		
Total payé	154	106
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	–	–

### Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Mandat (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 28 février 2025 et 29 février 2024 étaient les suivants :

	2025	2024
(en milliers de dollars)	3	–

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)  
(en milliers de dollars)

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 29 février 2024 (note 1)

	Parts de catégorie Plus		Parts de catégorie Plus T4		Parts de catégorie Plus T6		Parts de catégorie Plus-H	
	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	171	129	-	-	-	-	-	-
<b>Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡</b>								
Du revenu de placement net	(25)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables</b>	(25)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Transactions sur parts rachetables</b>								
Montant reçu à l'émission de parts	102	328	-	-	-	-	-	-
Montant reçu au réinvestissement des distributions	25	-	-	-	-	-	-	-
Montant payé au rachat de parts	(421)	(892)	-	-	-	-	-	-
<b>Total des transactions sur parts rachetables</b>	(294)	(564)	-	-	-	-	-	-
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	(148)	(435)	-	-	-	-	-	-
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	2 720	3 367	-	-	-	-	-	-
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	2 572	2 932	-	-	-	-	-	-

**Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)**

Aux 28 février 2025 et 29 février 2024

Solde au début de la période	207	280	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises	7	28	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	2	-	-	-	-	-	-	-
	216	308	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables rachetées	(31)	(75)	-	-	-	-	-	-
<b>Solde à la fin de la période</b>	185	233	-	-	-	-	-	-

	Parts de catégorie Plus-H T4		Parts de catégorie Plus-H T6		Parts de catégorie C		Parts de catégorie I	
	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	-	-	-	-	10	4	235	222
<b>Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡</b>								
Du revenu de placement net	-	-	-	-	(1)	(2)	(79)	(73)
<b>Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables</b>	-	-	-	-	(1)	(2)	(79)	(73)
<b>Transactions sur parts rachetables</b>								
Montant reçu à l'émission de parts	-	-	-	-	-	12	145	99
Montant reçu au réinvestissement des distributions	-	-	-	-	1	2	78	73
Montant payé au rachat de parts	-	-	-	-	(32)	(177)	(2 530)	(297)
<b>Total des transactions sur parts rachetables</b>	-	-	-	-	(31)	(163)	(2 307)	(125)
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	-	-	-	-	(22)	(161)	(2 151)	24
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	-	-	-	-	165	331	4 665	4 603
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	-	-	-	-	143	170	2 514	4 627

**Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)**

Aux 28 février 2025 et 29 février 2024

Solde au début de la période	-	-	-	-	13	29	382	408
Parts rachetables émises	-	-	-	-	-	1	11	9
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	-	-	-	-	1	-	6	7
	-	-	-	-	14	30	399	424
Parts rachetables rachetées	-	-	-	-	(3)	(16)	(204)	(27)
<b>Solde à la fin de la période</b>	-	-	-	-	11	14	195	397

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)  
(en milliers de dollars) (suite)**

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 29 février 2024 (note 1)

	Parts de catégorie Plus-F		Parts de catégorie Plus-F T4		Parts de catégorie Plus-F T6		Parts de catégorie Plus-FH	
	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	1	-	-	-	-	-	-	1
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡								
Du revenu de placement net	(1)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>								
Montant reçu à l'émission de parts	1	-	-	-	-	-	-	-
Montant reçu au réinvestissement des distributions	1	-	-	-	-	-	-	-
Montant payé au rachat de parts	(1)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des transactions sur parts rachetables</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>8</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

**Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)**

Aux 28 février 2025 et 29 février 2024

Solde au début de la période	1	-	-	-	-	-	1	1
Parts rachetables émises	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables rachetées	1	-	-	-	-	-	1	1
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

	Parts de catégorie Plus-FH T4		Parts de catégorie Plus-FH T6		Parts de catégorie Plus-N		Parts de catégorie Plus-N T4	
	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)**

Aux 28 février 2025 et 29 février 2024

Solde au début de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>-</b>							

	Parts de catégorie Plus-N T6		Parts de catégorie Plus-NH		Parts de catégorie Plus-NH T4		Parts de catégorie Plus-NH T6	
	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)**

Aux 28 février 2025 et 29 février 2024

Solde au début de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>-</b>							

**États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)  
(en milliers de dollars) (suite)**

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 29 février 2024 (note 1)

	Parts de catégorie O		Parts de catégorie OH	
	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	<b>17 706</b>	<b>10 198</b>	<b>312</b>	<b>563</b>
<b>Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡</b>				
Du revenu de placement net	(6 915)	(5 536)	(376)	(169)
<b>Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(6 915)</b>	<b>(5 536)</b>	<b>(376)</b>	<b>(169)</b>
<b>Transactions sur parts rachetables</b>				
Montant reçu à l'émission de parts	25 191	20 866	2 347	329
Montant reçu au réinvestissement des distributions	6 521	5 240	363	163
Montant payé au rachat de parts	(84 497)	(42 491)	(1 991)	(2 911)
<b>Total des transactions sur parts rachetables</b>	<b>(52 785)</b>	<b>(16 385)</b>	<b>719</b>	<b>(2 419)</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(41 994)</b>	<b>(11 723)</b>	<b>655</b>	<b>(2 025)</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	<b>259 299</b>	<b>202 010</b>	<b>13 052</b>	<b>13 261</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	<b>217 305</b>	<b>190 287</b>	<b>13 707</b>	<b>11 236</b>
<b>Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)</b>				
Aux 28 février 2025 et 29 février 2024				
Solde au début de la période	15 411	12 988	1 087	1 223
Parts rachetables émises	1 460	1 361	195	31
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	383	352	32	15
	17 254	14 701	1 314	1 269
Parts rachetables rachetées	(4 881)	(2 767)	(169)	(273)
Solde à la fin de la période	12 373	11 934	1 145	996

**‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)**

En décembre 2024, le Mandat disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

	Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2034 à 2044
	10 272	-

**Tableaux des flux de trésorerie (non audité)**  
**(en milliers de dollars)**

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 29 février 2024 (note 1)

	28 février 2025	29 février 2024
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	18 435	11 117
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	76	(8)
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(28 441)	4 944
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	10 637	(15 137)
Achat de placements	(296 473)	(64 221)
Produits de la vente de placements	364 460	88 464
Intérêts à recevoir	12	5
Dividendes à recevoir	(114)	(102)
Autres charges à payer et autres passifs	(800)	319
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>67 792</b>	<b>25 381</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Montant reçu à l'émission de parts	27 376	21 069
Montant payé au rachat de parts	(89 236)	(46 650)
Distributions versées aux porteurs de parts	(408)	(302)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(62 268)</b>	<b>(25 883)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période</b>	<b>5 524</b>	<b>(502)</b>
<b>Perte (profit) de change sur la trésorerie</b>	<b>(76)</b>	<b>8</b>
<b>Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période</b>	<b>6 895</b>	<b>5 097</b>
<b>Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période</b>	<b>12 343</b>	<b>4 603</b>
Intérêts reçus	22	46
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	2 515	1 629

## Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

### Inventaire du portefeuille (non audité) Au 28 février 2025

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
<b>ACTIONS INTERNATIONALES</b>				
<b>Argentine</b>				
Banco Macro Bansud SA, CAAÉ	700	86	85	
		86	85	0,0 %
<b><sup>2</sup> Brésil (note 10)</b>				
Ambev SA	84 593	236	254	
Banco Bradesco SA, CAAÉ	145 500	432	410	
Banco BTG Pactual SA	56 423	457	440	
BRF SA	33 400	158	148	
Companhia Siderurgica Nacional SA	81 822	174	171	
Cosan SA	153 373	271	268	
Cury Construtora e Incorporadora SA	88 040	459	459	
Embraer SA	18 540	283	319	
Gerdau SA, CAAÉ	125 000	510	512	
Itau Unibanco Holding SA, actions privilégiées	117 797	961	932	
JBS SA	28 716	221	218	
Klabin SA	38 234	196	187	
NU Holdings Ltd.	49 700	798	773	
Petroleo Brasileiro SA, actions privilégiées	177 300	1 667	1 571	
Porto Seguro SA	30 500	291	284	
Raia Drogasil SA	33 400	153	142	
Rede D'Or Sao Luiz SA	30 014	210	200	
Smartfit Escola de Ginastica e Danca SA	227 293	1 274	994	
Suzano SA	30 846	437	427	
Vale SA, CAAÉ	29 400	418	401	
WEG SA	35 500	442	423	
XP Inc., catégorie A,	24 600	519	504	
		10 567	10 037	4,2 %
<b><sup>3</sup> Chili (note 10)</b>				
Empresas CMPC SA	54 000	134	132	
Enel Americas SA	4 028 000	537	529	
Enel Chile SA	2 080 800	204	199	
LATAM Airlines Group SA	12 087 400	279	281	
		1 154	1 141	0,5 %
<b><sup>4</sup> Chine (note 10)</b>				
AAC Technologies Holdings Inc.	71 000	623	596	
Air China Ltd.	356 800	502	514	
Alibaba Group Holding Ltd.	359 600	6 522	8 602	
Anta Sports Products Ltd.	39 000	614	633	
AviChina Industry & Technology Co. Ltd., catégorie H	276 000	209	199	
Baidu Inc., CAAÉ	600	76	75	
Bank of China Ltd., catégorie H	1 406 000	1 125	1 156	
BeiGene Ltd., CAAÉ	1 200	450	472	
BYD Co. Ltd.	16 000	1 178	1 156	
BYD Electronic (International) Co. Ltd.	24 000	246	225	
China Communications Services Corp. Ltd., catégorie H	492 000	496	437	
China Construction Bank Corp., catégorie H	2 376 000	2 345	2 916	
China Eastern Airlines Corp. Ltd.	354 400	268	270	
China Feihe Ltd.	498 000	502	520	
China Hongqiao Group Ltd.	267 000	532	621	
China International Marine Containers (Group) Co. Ltd.	295 693	483	479	
China Literature Ltd.	23 400	135	110	
China National Building Material Co. Ltd., catégorie H	772 000	562	558	
China Pacific Insurance (Group) Co. Ltd.	85 300	544	525	
China Reinsurance (Group) Corp.	1 742 000	328	315	
China Southern Airlines Co. Ltd.	409 200	473	476	
CITIC Ltd.	402 000	670	667	
Citic Pacific Special Steel Group Co. Ltd.	105 900	254	257	
Contemporary Amperex Technology Co. Ltd.	5 300	281	280	
CSPC Pharmaceutical Group Ltd.	438 000	407	384	
Datang International Power Generation Co. Ltd.	890 500	488	493	
ENN Energy Holdings Ltd.	13 300	126	128	
Genscript Biotech Corp.	140 000	342	332	
Giant Biogene Holding Co. Ltd.	43 200	421	505	
Guotai Junan Securities Co. Ltd.	44 300	156	153	
Haidilao International Holding Ltd.	50 000	143	155	
Haitian International Holdings Ltd.	51 000	202	197	
Hansoh Pharmaceutical Group Co. Ltd.	162 000	566	543	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Huatai Securities Co. Ltd.	162 900	603	568	
Hygon Information Technology Co. Ltd.	4 000	121	129	
Banque industrielle et commerciale de Chine, catégorie H	1 757 000	1 787	1 800	
Innovent Biologics Inc.	58 000	430	438	
JD Health International Inc.	39 100	249	246	
JD Logistics Inc.	128 700	341	334	
JD.Com Inc., CAAÉ	18 700	1 074	1 134	
Jiangsu Hengrui Medicine Co. Ltd.	12 700	120	116	
Kanzhun Ltd., CAAÉ	12 700	292	294	
KE Holdings Inc., CAAÉ	12 700	389	409	
Kingdee International Software Group Co. Ltd.	148 000	368	352	
Kingsoft Corp. Ltd.	76 600	626	574	
Kuaishou Technology	90 600	893	856	
Lenovo Group Ltd.	272 000	642	590	
Li Auto Inc.	37 300	792	827	
Li Ning Co. Ltd.	37 000	114	118	
Luxshare Precision Industry Co. Ltd.	59 300	459	513	
Meituan, catégorie B	103 300	2 254	3 120	
NetEase Inc., CAAÉ	6 800	968	981	
New China Life Insurance Co. Ltd.	30 800	307	296	
New Hope Liuhe Co. Ltd.	39 900	78	76	
Nongfu Spring Co. Ltd.	53 800	334	347	
PDD Holdings Inc., CAAÉ	9 500	1 625	1 563	
PetroChina Co. Ltd.	249 800	388	391	
PICC Property and Casualty Co. Ltd., catégorie H	334 000	816	792	
Ping An Insurance (Group) Co. of China Ltd.	116 600	1 181	1 172	
Pop Mart International Group Ltd.	30 000	607	583	
Sanan Optoelectronics Co. Ltd.	29 600	74	72	
Seres Group Co. Ltd.	4 300	106	104	
Shanghai Junshi Biosciences Co. Ltd.	42 000	244	255	
Shenzhou International Group	21 900	232	232	
SINOPEC Shanghai Petrochemical Co. Ltd.	774 700	484	489	
Sinopharm Group Co.	102 400	375	373	
Sinotruk (Hong Kong) Ltd.	39 500	152	152	
Sunny Optical Technology Group Co. Ltd.	44 200	736	716	
TAL Education Group, CAAÉ	15 400	299	288	
Tencent Holdings Ltd.	143 500	8 402	12 778	
Tingyi (Cayman Islands) Holding Corp.	248 000	535	522	
Tongcheng Travel Holdings Ltd.	70 000	230	227	
Travelsky Technology Ltd., catégorie H	42 000	91	84	
Trip.com Group Ltd., CAAÉ	3 800	338	312	
Uni-President China Holdings Ltd.	49 000	73	75	
United Nova Technology Co. Ltd.	138 000	142	143	
Western Mining Co. Ltd.	28 000	90	89	
Wingtech Technology Co. Ltd.	30 200	223	209	
WuXi Biologics (Cayman) Inc.	63 500	272	266	
Xiaomi Corp., catégorie B	334 200	1 808	3 237	
Xinhu Zhongbao Co. Ltd.	324 000	195	193	
Xinjiang Tianshan Cement Co. Ltd.	244 299	268	269	
XPeng Inc., CAAÉ	13 700	374	426	
Yutong Bus Co. Ltd., catégorie A	76 300	375	400	
Zhaojin Mining Industry Co. Ltd., série H	50 000	133	123	
Zhejiang Expressway Co. Ltd., catégorie H	484 000	514	521	
Zhejiang Leapmotor Technologies Ltd.	84 900	546	555	
Zhongsheng Group Holdings Ltd.	42 500	98	100	
		57 536	66 778	28,3 %
<b><sup>5</sup> Colombie (note 10)</b>				
Bancolombia SA, CAAÉ	3 800	236	229	
Grupo De Inversiones Suramericana SA, actions privilégiées	16 248	214	217	
		450	446	0,2 %
<b><sup>6</sup> République tchèque (note 10)</b>				
Komerční Banka AS	2 400	152	150	
		152	150	0,1 %
<b><sup>7</sup> Grèce (note 10)</b>				
Alpha Services and Holdings SA	220 300	614	648	
Eurobank Ergasias SA	93 400	351	352	
Piraeus Financial Holdings SA	62 800	433	429	
		1 398	1 429	0,6 %
<b><sup>8</sup> Hong Kong (note 10)</b>				
China Mengniu Dairy Co. Ltd.	183 000	583	605	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

### Inventaire du portefeuille (non audité) Au 28 février 2025 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
China Overseas Land & Investment Ltd.	189 500	480	509	
China Power International Development Ltd.	951 000	523	531	
China Resources Land Ltd.	105 500	496	511	
China Resources Power Holdings Co. Ltd.	56 000	184	187	
China Ruyi Holdings Ltd.	680 000	291	289	
China Taiping Insurance Holdings Co. Ltd.	138 800	314	296	
Far East Horizon Ltd.	491 000	537	540	
Geely Automobile Holdings Ltd.	272 000	889	890	
Guangdong Investment Ltd.	152 000	166	167	
Sino Biopharmaceutical Ltd.	964 000	593	579	
		5 056	5 104	2,2 %
<b><sup>9</sup> Hongrie (note 10)</b>				
Magyar Telekom Telecommunications PLC, actions nominatives	27 100	162	161	
OTP Bank Nyrt.	5 600	317	497	
Richter Gedeon Nyrt.	3 100	111	125	
		590	783	0,3 %
<b><sup>11</sup> Inde (note 10)</b>				
Infosys Ltd., CAAÉ	22 200	663	646	
iShares MSCI India ETF	487 589	34 330	33 948	
LIC Housing Finance Ltd.	157 883	1 400	1 306	
Makemytrip Ltd.	600	82	83	
Welspun Gujarat Stahl Rohren Ltd.	71 911	720	881	
		37 195	36 864	15,6 %
<b><sup>10</sup> Indonésie (note 10)</b>				
PT Adaro Energy Indonesia TBK	786 200	144	142	
PT Bank Central Asia TBK	653 500	497	482	
PT Bank Mandiri (Persero) TBK	1 563 400	689	633	
PT Bank Rakyat Indonesia (Persero) TBK	2 203 700	867	654	
PT Bank Syariah Indonesia TBK	396 000	97	87	
PT Harjaya Mandala Sampoerna TBK	2 361 900	117	109	
		2 411	2 107	0,9 %
<b>Malaisie</b>				
99 Speed Mart Retail Holdings BHD	332 100	230	228	
Axiata Group BHD	136 300	91	92	
Genting BHD	233 000	281	249	
IHH Healthcare BHD	217 300	514	525	
Petronas Dagangan BHD	23 500	160	146	
Press Metal Aluminum Holdings BHD	115 400	189	190	
Sime Darby BHD	297 500	220	212	
Tenaga Nasional BHD	134 500	584	594	
Westports Holdings BHD	157 900	239	236	
		2 508	2 472	1,0 %
<b><sup>13</sup> Mexique (note 10)</b>				
Arca Continental SAB de CV	28 700	431	429	
Cemex SAB de CV, CAAÉ	58 200	537	522	
Coca-Cola FEMSA SAB de CV	27 462	349	353	
Corporacion Inmobiliaria Vesta SAB de CV	77 765	301	263	
Fomento Economico Mexicano SAB de CV, CAAÉ	4 900	625	667	
GCC SAB de CV	6 400	94	90	
Grupo Financiero Banorte SAB de CV	90 300	890	924	
Grupo México SAB de CV, série B	31 700	228	216	
Wal-Mart de Mexico SAB de CV, série V	123 000	483	474	
		3 938	3 938	1,7 %
<b><sup>7</sup> Pays-Bas (note 10)</b>				
Nebius Group NV	14 429	1 015	678	
		1 015	678	0,3 %
<b>Pérou</b>				
Compania de Minas Buenaventura SA, CAAÉ, série B	4 100	74	76	
		74	76	0,0 %
<b><sup>14</sup> Philippines (note 10)</b>				
BDO Unibank Inc.	108 200	391	405	
International Container Terminal Services Inc.	28 200	238	246	
Jollibee Foods Corp.	41 700	271	268	
		900	919	0,4 %
<b><sup>15</sup> Pologne (note 10)</b>				
Bank Handlowy w Warszawie SA	2 300	90	89	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Bank Polska Kasa Opieki SA	11 700	733	716	
CCC SA	2 300	160	156	
LPP SA	13	66	85	
Polski Koncern Naftowy Orlen SA	12 300	273	278	
Powszechna Kasa Oszczednosci Bank Polski SA	17 900	331	443	
Powszechny Zaklad Ubezpiezen SA	37 400	736	723	
		2 389	2 490	1,1 %
<b><sup>16</sup> Qatar (note 10)</b>				
Barwa Real Estate Co.	75 700	86	86	
Dukhan Bank	114 700	163	168	
Qatar Islamic Bank	12 100	103	100	
Qatar National Bank	168 800	1 105	1 113	
		1 457	1 467	0,6 %
<b>Russie</b>				
Gazprom PJSC	165 200	834	–	
LUKOIL PJSC, CAAÉ	19 600	1 737	–	
Magnit PJSC	5 247	512	–	
NovaTek PJSC	50 720	1 109	–	
Rosneft Oil Co., CIAÉ	63 839	564	–	
Sberbank of Russia PJSC, CAAÉ	137 606	2 453	–	
		7 209	–	0,0 %
<b>Arabie saoudite</b>				
Alinma Bank	245 798	2 806	2 873	
Riyadh Cables Group Co.	18 937	750	1 049	
Saudi British Bank	118 025	1 710	1 619	
United Electronics Co.	18 836	687	710	
		5 953	6 251	2,6 %
<b>Singapour</b>				
BOC Aviation Ltd.	39 600	433	443	
		433	443	0,2 %
<b><sup>20</sup> Afrique du Sud (note 10)</b>				
Absa Group Ltd.	24 600	365	356	
Capitec Bank Holdings Ltd.	1 200	294	285	
Clicks Group Ltd.	21 700	602	581	
FirstRand Ltd.	31 800	179	173	
Gold Fields Ltd., CAAÉ	26 400	710	686	
Harmony Gold Mining Co. Ltd., CAAÉ	12 400	192	179	
MTN Group Ltd.	79 700	734	721	
Naspers Ltd.	4 700	1 686	1 614	
Nedbank Group Ltd.	5 300	87	115	
Old Mutual Ltd.	397 100	401	387	
Sasol Ltd.	39 800	267	248	
Standard Bank Group Ltd.	36 700	637	616	
Vodacom Group Ltd.	59 000	553	539	
		6 707	6 500	2,7 %
<b><sup>12</sup> Corée du Sud (note 10)</b>				
Alteogen Inc.	200	78	77	
Celltrion Inc.	2 900	521	529	
Doosan Bobcat Inc.	5 100	249	238	
Hana Financial Group Inc.	11 092	687	654	
Hankook Tire & Technology Co. Ltd.	7 400	281	278	
Hanwha Aerospace Co. Ltd.	1 028	180	607	
Hanwha Systems Co. Ltd.	2 300	75	70	
HD Hyundai Co. Ltd.	3 200	241	231	
Hyundai Glovis Co. Ltd.	1 200	167	155	
Hyundai Heavy Industries Co. Ltd.	300	91	88	
Hyundai Mobis Co. Ltd.	1 800	458	438	
Hyundai Motor Co. Ltd.	3 200	654	614	
Hyundai Rotem Co. Ltd.	1 200	43	93	
Kakao Corp.	4 200	166	180	
KakaoBank Corp.	20 700	507	507	
KB Financial Group Inc.	9 900	843	768	
Kia Corp.	8 655	812	801	
Korea Aerospace Industries Ltd.	3 100	185	195	
Korea Electric Power Corp.	10 500	238	222	
Korea Investment Holdings Co. Ltd.	1 000	82	79	
Korea Shipbuilding & Offshore Engineering Co. Ltd.	3 000	403	635	
Korea Zinc Co. Ltd.	91	71	67	
Krafton Inc.	200	66	68	
LG Chem Ltd.	1 900	471	443	
Meritz Financial Holdings Co. Ltd.	2 000	247	240	
Mirae Asset Securities Co. Ltd.	54 287	481	472	
NAVER Corp.	4 600	1 028	946	
NH Investment & Securities Co. Ltd.	30 874	469	455	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

### Inventaire du portefeuille (non audité) Au 28 février 2025 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Samsung Biologics Co. Ltd.	367	430	407	
Samsung Electronics Co. Ltd.	111 000	6 834	6 009	
Samsung SDI Co. Ltd.	700	168	156	
Samsung Securities Co. Ltd.	12 230	478	554	
Shinhan Financial Group Co. Ltd.	14 630	685	669	
SK Biopharmaceuticals Co. Ltd.	3 100	364	352	
SK Hynix Inc.	12 500	2 440	2 400	
SK Inc.	2 900	434	414	
SK Square Co. Ltd.	1 300	123	117	
Woori Financial Group Inc.	34 854	600	572	
		22 350	21 800	9,2 %
<b><sup>16</sup> Taïwan (note 10)</b>				
Accton Technology Corp.	25 000	752	724	
Advantech Co. Ltd.	8 000	144	142	
Alchip Technologies Ltd.	1 000	146	143	
ASE Technology Holding Co. Ltd., CAAÉ	18 600	285	273	
Asia Vital Components Co. Ltd.	12 000	277	273	
Asustek Computer Inc.	22 000	668	651	
AU Optronics Corp.	524 000	346	349	
Bizlink Holdings Inc.	5 000	140	128	
Cathay Financial Holding Co. Ltd.	355 000	1 064	1 059	
Chailease Holding Co. Ltd.	19 000	105	104	
China Development Financial Holding Corp.	349 000	275	278	
China Steel Corp.	323 000	331	345	
Chroma Ate Inc.	8 000	119	117	
Compal Electronics Inc.	54 000	93	91	
CTBC Financial Holding Co. Ltd.	196 000	347	350	
Delta Electronics Inc.	55 000	946	955	
E Ink Holdings Inc.	15 000	182	179	
Eclat Textile Co. Ltd.	24 000	592	568	
Elite Material Co. Ltd.	4 000	77	110	
eMemory Technology Inc.	2 000	255	253	
Evergreen Marine Corp.	14 000	135	131	
Far Eastern New Century Corp.	222 000	314	312	
Fortune Electric Co. Ltd.	7 000	102	192	
Fubon Financial Holding Co. Ltd.	256 000	1 029	1 032	
Global Unichip Corp.	2 000	122	115	
Hon Hai Precision Industry Co. Ltd.	236 000	1 844	1 768	
Innolux Corp.	794 000	523	516	
International Games System Co. Ltd.	7 000	296	299	
Largan Precision Co. Ltd.	800	96	94	
Lite-On Technology Corp.	24 000	117	111	
MediaTek Inc.	37 000	2 491	2 394	
Nan Ya Plastics Corp.	69 000	104	102	
Novatek Microelectronics Corp. Ltd.	25 000	602	592	
Pegatron Corp.	27 000	114	112	
PharmaEssentia Corp.	8 000	231	222	
Pou Chen Corp.	156 000	263	262	
Quanta Computer Inc.	77 000	865	826	
Realtek Semiconductor Corp.	29 000	712	692	
Taiwan Mobile Co. Ltd.	87 000	433	438	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	499 000	13 036	22 019	
Uni-President Enterprises Corp.	50 000	180	178	
Voltronic Power Technology Corp.	2 000	150	143	
Wan Hai Lines Ltd.	130 000	486	475	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Wistron Corp.	105 000	518	508	
WiWynn Corp.	1 000	74	85	
Yang Ming Marine Transport	111 000	354	352	
Zhen Ding Technology Holding Ltd.	34 000	179	173	
		32 514	41 235	17,5 %
<b><sup>17</sup> Thaïlande (note 10)</b>				
Advanced Info Service PCL	57 000	676	667	
Bangkok Bank PCL	73 000	470	469	
Central Retail Corp. PCL	51 100	72	73	
CP All PCL	336 300	709	769	
Intouch Holdings PCL	40 900	141	137	
Minor International PCL	287 800	346	355	
PTT Exploration and Production PCL	22 100	110	102	
PTT PCL	151 700	210	202	
Thai Oil Public Co. Ltd.	107 800	117	104	
		2 851	2 878	1,2 %
<b>Turquie</b>				
KOC Holding AS	39 000	232	237	
Turk Hava Yollari Anonim Ortakligi	24 000	291	294	
Turk Telekomunikasyon AS	187 000	354	358	
Turkcell Iletisim Hizmetleri AS	19 200	78	77	
Turkiye Halk Bankasi AS	238 200	180	186	
Turkiye Vakiflar Bankasi T.A.O., catégorie D	474 600	474	490	
		1 609	1 642	0,7 %
<b><sup>1</sup> Émirats arabes unis (note 10)</b>				
Abu Dhabi Commercial Bank PJSC	172 900	792	780	
ADNOC Drilling Co. PJSC	146 700	314	317	
Aldar Properties PJSC	74 900	272	264	
Dubai Islamic Bank	77 200	231	235	
Emaar Development PJSC	26 700	138	136	
Emaar Properties PJSC	158 000	386	844	
Emirates NBD PJSC	98 000	834	853	
NMDC Group PJSC	24 600	238	244	
Talabat Holding PLC	474 500	293	288	
		3 498	3 961	1,7 %
<b>Royaume-Uni</b>				
AngloGold Ashanti PLC	14 900	657	635	
		657	635	0,3 %
<b><sup>19</sup> États-Unis (note 10)</b>				
Southern Copper Corp.	3 100	410	399	
Yum China Holdings Inc.	1 400	95	100	
		505	499	0,2 %
<b>TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES</b>				
		<b>213 162</b>	<b>222 808</b>	<b>94,3 %</b>
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>				
		<b>213 162</b>	<b>222 808</b>	<b>94,3 %</b>
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen				
		(222)		
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>				
		<b>212 940</b>	<b>222 808</b>	<b>94,3 %</b>
Actifs dérivés				
			18	0,0 %
Passifs dérivés				
			(150)	(0,1) %
Autres actifs, moins les passifs				
			13 584	5,8 %
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>				
			<b>236 260</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1-20</sup>Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

### Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	AED	17 831	CAD	6 876	0,386	0,394	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	AED	6 593	CAD	2 544	0,386	0,394	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	AED	5 223	CAD	2 020	0,387	0,394	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	AED	4 823	CAD	1 870	0,388	0,394	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	AED	4 740	CAD	1 830	0,386	0,394	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	AED	12	CAD	5	0,386	0,394	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	AED	4	CAD	2	0,386	0,393	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	AED	3	CAD	1	0,388	0,394	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	AED	3	CAD	1	0,385	0,394	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	AED	2	CAD	1	0,388	0,393	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	115 135	AED	295 742	2,569	2,540	(1)
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	69 219	AED	177 257	2,561	2,540	(1)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	42 672	AED	108 575	2,544	2,540	-
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	3 767	AED	9 769	2,593	2,540	-
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	3 489	AED	8 984	2,575	2,540	-
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	1 502	AED	3 894	2,592	2,540	-
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	1 370	AED	3 517	2,566	2,540	-
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	1 141	AED	2 958	2,591	2,540	-
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	78	AED	202	2,569	2,540	-
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	47	AED	121	2,561	2,540	-
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	29	AED	74	2,545	2,540	-
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	3	AED	8	2,596	2,540	-
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	2	AED	6	2,571	2,539	-
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	1	AED	2	2,559	2,532	-
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	1	AED	2	2,585	2,554	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	BRL	685 102	CAD	167 827	0,245	0,245	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	BRL	78 256	CAD	19 361	0,247	0,245	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	BRL	71 652	CAD	17 589	0,245	0,245	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	BRL	46 232	CAD	11 400	0,247	0,245	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	BRL	40 011	CAD	9 908	0,248	0,245	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	BRL	468	CAD	115	0,245	0,245	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	BRL	54	CAD	13	0,247	0,245	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	BRL	35	CAD	8	0,245	0,245	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	BRL	32	CAD	8	0,247	0,245	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	BRL	27	CAD	7	0,248	0,245	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	619 220	BRL	2 513 478	4,059	4,086	4
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	27 386	BRL	110 206	4,024	4,086	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	17 186	BRL	69 792	4,061	4,086	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	6 399	BRL	25 991	4,061	4,086	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	422	BRL	1 713	4,059	4,086	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	16	BRL	65	4,025	4,085	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	11	BRL	45	4,061	4,086	-
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	4	BRL	18	4,062	4,090	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	27 399	CLP	18 144 983	662,260	664,076	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	57	CLP	37 763	661,928	664,023	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	19	CLP	12 384	662,246	664,021	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	-	CLP	25	625,000	625,000	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CNY	708 445	CAD	141 624	0,200	0,200	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CNY	78 692	CAD	15 553	0,198	0,200	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CNY	56 792	CAD	11 335	0,200	0,200	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CNY	41 917	CAD	8 279	0,198	0,200	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CNY	40 455	CAD	8 038	0,199	0,200	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CNY	484	CAD	97	0,200	0,200	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CNY	39	CAD	8	0,200	0,200	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CNY	33	CAD	7	0,198	0,200	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CNY	28	CAD	6	0,199	0,200	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	718 983	CNY	3 614 973	5,028	5,007	(3)
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	23 060	CNY	116 486	5,051	5,007	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	12 863	CNY	64 762	5,035	5,007	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	9 785	CNY	50 320	5,142	5,007	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	8 310	CNY	42 010	5,055	5,007	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	7 861	CNY	39 786	5,061	5,007	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	490	CNY	2 464	5,028	5,007	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	13	CNY	66	5,052	5,006	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	8	CNY	41	5,035	5,005	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	7	CNY	34	5,055	5,010	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	5	CNY	27	5,058	5,011	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	COP	404 050	CAD	141	0,000349	0,000347	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	COP	276	CAD	-	0,000363	0,000363	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	12 809	COP	36 768 842	2 870,521	2 878,509	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	9	COP	25 094	2 871,125	2 877,710	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CZK	210	CAD	13	0,060	0,060	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	-	CAD	-	0,071	0,071	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	8 792	CZK	146 147	16,623	16,722	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	6	CZK	100	16,625	16,709	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	80 308	EUR	53 459	0,666	0,666	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	317	EUR	214	0,677	0,666	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	155	EUR	103	0,664	0,666	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	55	EUR	36	0,666	0,666	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	-	EUR	-	0,682	0,652	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	-	EUR	-	0,636	0,636	-
Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	GBP	26 452	CAD	48 053	1,817	1,819	-	-
Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	GBP	3 965	CAD	7 064	1,782	1,819	-	-
Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	GBP	277	CAD	495	1,789	1,819	-	-
Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	GBP	18	CAD	33	1,817	1,819	-	-
Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	GBP	3	CAD	5	1,783	1,818	-	-
Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	GBP	-	CAD	-	1,789	1,842	-	-
Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	52 114	GBP	29 410	0,564	0,550	(2)	-
Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	1 070	GBP	602	0,563	0,550	-	-
Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	651	GBP	364	0,559	0,550	-	-
Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	569	GBP	318	0,560	0,550	-	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devises achetées		Devises vendues		Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
				Valeur nominale	Valeur nominale	Valeur nominale	Valeur nominale			
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	36	GBP	20	0,564	0,550	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	1	GBP	-	0,562	0,547	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	1	GBP	-	0,563	0,554	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	HKD	888 795	CAD	162 850	0,183	0,186	3
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	HKD	409 697	CAD	74 596	0,182	0,186	2
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	HKD	607	CAD	111	0,183	0,186	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	HKD	181	CAD	33	0,182	0,186	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	3 107 837	HKD	16 913 900	5,442	5,377	(38)
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	118 055	HKD	648 806	5,496	5,377	(3)
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	83 160	HKD	452 329	5,439	5,377	(1)
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	70 365	HKD	384 428	5,463	5,377	(1)
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	66 601	HKD	365 128	5,482	5,377	(1)
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	58 840	HKD	322 935	5,488	5,377	(1)
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	50 586	HKD	277 621	5,488	5,377	(1)
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	45 837	HKD	251 430	5,485	5,377	(1)
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	2 119	HKD	11 530	5,442	5,377	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	81	HKD	445	5,495	5,377	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	59	HKD	321	5,488	5,377	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	57	HKD	307	5,439	5,377	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	45	HKD	248	5,463	5,377	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	45	HKD	246	5,482	5,377	-
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	36	HKD	195	5,488	5,377	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	HUF	28 365 051	CAD	106 641	0,004	0,004	(1)
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	HUF	1 583 131	CAD	5 833	0,004	0,004	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	HUF	1 055 730	CAD	3 924	0,004	0,004	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	HUF	19 363	CAD	73	0,004	0,004	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	HUF	879	CAD	3	0,004	0,004	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	HUF	495	CAD	2	0,004	0,004	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	HUF	422	CAD	2	0,004	0,004	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	159 487	HUF	43 836 753	274,861	268,867	(4)
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	2 181	HUF	590 547	270,740	268,867	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	109	HUF	29 883	274,862	268,877	-
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	2	HUF	437	271,689	268,356	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	IDR	122 664 384	CAD	10 660	0,00087	0,00087	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	IDR	98 875 800	CAD	8 637	0,00087	0,00087	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	IDR	93 726 276	CAD	8 181	0,00087	0,00087	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	IDR	84 583 227	CAD	7 361	0,00087	0,00087	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	IDR	77 427 945	CAD	6 730	0,00087	0,00087	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	IDR	76 281 664	CAD	6 630	0,00087	0,00087	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	IDR	68 610 407	CAD	5 991	0,00087	0,00087	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	IDR	83 814	CAD	7	0,00087	0,00087	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	IDR	67 743	CAD	6	0,00087	0,00087	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	IDR	57 914	CAD	5	0,00087	0,00087	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	IDR	52 853	CAD	5	0,00087	0,00087	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	IDR	51 386	CAD	4	0,00087	0,00087	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	IDR	47 022	CAD	4	0,00087	0,00087	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	IDR	40 212	CAD	4	0,00087	0,00087	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	375 826	IDR	4 310 841 624	11 470,307	11 464,209	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	19 557	IDR	226 232 423	11 567,601	11 464,210	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	5 102	IDR	58 736 000	11 511,558	11 464,217	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	4 700	IDR	54 052 244	11 499,939	11 464,207	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	256	IDR	2 938 653	11 470,152	11 464,335	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	15	IDR	178 011	11 566,667	11 462,395	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	3	IDR	33 337	11 495,517	11 456,014	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	INR	4 968 872	CAD	80 820	0,016	0,017	1
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	INR	3 016 579	CAD	49 115	0,016	0,017	1
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	INR	2 596 205	CAD	42 690	0,016	0,017	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	INR	1 790 015	CAD	29 390	0,016	0,017	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	INR	1 678 273	CAD	27 423	0,016	0,017	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	INR	1 570 914	CAD	25 754	0,016	0,017	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	INR	1 277 761	CAD	20 877	0,016	0,017	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	INR	1 105 053	CAD	18 241	0,017	0,017	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	INR	2 824	CAD	46	0,016	0,017	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	INR	1 772	CAD	29	0,016	0,017	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	INR	1 489	CAD	24	0,016	0,017	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	INR	1 227	CAD	20	0,016	0,017	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	INR	1 164	CAD	19	0,016	0,017	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	INR	1 078	CAD	18	0,016	0,017	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	INR	759	CAD	13	0,017	0,017	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	1 765 233	INR	108 351 172	61,381	60,580	(23)
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	27 885	INR	1 708 241	61,260	60,580	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	22 978	INR	1 412 530	61,472	60,580	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	22 699	INR	1 395 818	61,492	60,580	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	1 203	INR	73 862	61,381	60,580	-
11	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	20	INR	1 197	61,252	60,571	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	KRW	37 306 108	CAD	37 135	0,001	0,001	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	KRW	36 447 043	CAD	36 052	0,001	0,001	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	KRW	25 232	CAD	25	0,001	0,001	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	KRW	25 052	CAD	25	0,001	0,001	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	1 580 999	KRW	1 601 986 235	1 013,275	1 010,464	(5)
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	60 837	KRW	61 743 649	1 014,909	1 010,464	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	30 467	KRW	30 990 170	1 017,181	1 010,464	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	22 567	KRW	22 944 107	1 016,688	1 010,464	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	1 078	KRW	1 092 056	1 013,274	1 010,461	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	42	KRW	42 386	1 014,990	1 010,393	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	21	KRW	20 998	1 017,345	1 010,491	-
12	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	17	KRW	16 877	1 017,913	1 010,599	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	MXN	1 874 198	CAD	131 366	0,070	0,070	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	MXN	98 582	CAD	6 866	0,070	0,070	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	MXN	87 229	CAD	6 041	0,069	0,070	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	MXN	84 706	CAD	5 881	0,069	0,070	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	MXN	66 948	CAD	4 651	0,069	0,070	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	MXN	56 746	CAD	3 992	0,070	0,070	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	MXN	1 279	CAD	90	0,070	0,070	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	MXN	67	CAD	5	0,070	0,070	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	MXN	60	CAD	4	0,069	0,070	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	MXN	57	CAD	4	0,069	0,070	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	MXN	46	CAD	3	0,070	0,070	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	MXN	39	CAD	3	0,070	0,070	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	296 176	MXN	4 300 646	14,521	14,246	(6)
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	8 225	MXN	118 152	14,364	14,246	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	6 011	MXN	86 246	14,349	14,246	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	3 496	MXN	50 681	14,496	14,246	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	202	MXN	2 932	14,521	14,246	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	7	MXN	105	14,355	14,238	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	3	MXN	38	14,408	14,246	-
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	2	MXN	34	14,496	14,254	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	PHP	256	CAD	6	0,025	0,025	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	28 926	PHP	1 168 672	40,402	40,123	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	24 176	PHP	972 153	40,212	40,123	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	20	PHP	798	40,401	40,116	-
14	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	17	PHP	664	40,213	40,115	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	PLN	446 214	CAD	161 864	0,363	0,357	(3)
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	PLN	30 513	CAD	10 978	0,360	0,357	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	PLN	14 983	CAD	5 355	0,357	0,357	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	PLN	13 322	CAD	4 750	0,357	0,357	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	PLN	9 307	CAD	3 351	0,360	0,357	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	PLN	305	CAD	111	0,363	0,357	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	PLN	21	CAD	8	0,360	0,357	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	PLN	10	CAD	4	0,358	0,357	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	PLN	9	CAD	3	0,357	0,358	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	PLN	6	CAD	2	0,360	0,357	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	294 207	PLN	834 990	2,838	2,799	(4)
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	10 980	PLN	30 838	2,809	2,799	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	6 392	PLN	17 944	2,807	2,799	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	4 306	PLN	12 142	2,820	2,799	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	4 296	PLN	12 052	2,805	2,799	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	3 728	PLN	10 544	2,829	2,799	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	201	PLN	569	2,838	2,799	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	9	PLN	26	2,808	2,799	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	5	PLN	13	2,817	2,799	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	4	PLN	12	2,808	2,801	-
15	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	3	PLN	7	2,829	2,796	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	QAR	289	CAD	114	0,393	0,397	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	QAR	-	CAD	-	0,400	0,400	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	80 674	QAR	204 774	2,538	2,518	(1)
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	3 918	QAR	9 883	2,523	2,518	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	55	QAR	140	2,539	2,518	-
16	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	3	QAR	7	2,524	2,515	-
17	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	THB	1 643 616	CAD	69 685	0,042	0,042	-
17	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	THB	834 174	CAD	35 122	0,042	0,042	-
17	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	THB	409 847	CAD	17 270	0,042	0,042	-
17	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	THB	260 531	CAD	11 047	0,042	0,042	-
17	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	THB	106 697	CAD	4 529	0,042	0,042	-
17	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	THB	92 773	CAD	3 931	0,042	0,042	-
17	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	THB	1 122	CAD	48	0,042	0,042	-
17	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	THB	538	CAD	23	0,042	0,042	-
17	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	THB	244	CAD	10	0,042	0,042	-
17	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	THB	178	CAD	8	0,042	0,042	-
17	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	THB	72	CAD	3	0,042	0,042	-
17	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	THB	63	CAD	3	0,042	0,042	-
17	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	306 442	THB	7 262 863	23,701	23,612	(1)
17	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	3 773	THB	89 849	23,817	23,612	-
17	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	209	THB	4 951	23,700	23,612	-
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	TWD	2 765 412	CAD	121 406	0,044	0,044	-
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	TWD	963 434	CAD	41 883	0,043	0,044	1
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	TWD	799 118	CAD	34 543	0,043	0,044	1
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	TWD	740 079	CAD	32 117	0,043	0,044	1

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	TWD	727 919	CAD	31 828	0,044	0,044	-
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	TWD	1 889	CAD	83	0,044	0,044	-
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	TWD	660	CAD	29	0,043	0,044	-
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	TWD	498	CAD	22	0,044	0,044	-
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	TWD	498	CAD	22	0,043	0,044	-
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	TWD	327	CAD	14	0,043	0,044	-
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	2 018 874	TWD	46 358 250	22,962	22,731	(21)
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	365 113	TWD	8 346 413	22,860	22,731	(2)
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	107 875	TWD	2 494 094	23,120	22,731	(2)
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	91 038	TWD	2 101 196	23,080	22,731	(2)
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	28 825	TWD	666 113	23,109	22,731	(1)
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	1 376	TWD	31 601	22,963	22,731	-
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	249	TWD	5 696	22,860	22,731	-
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	85	TWD	1 970	23,119	22,733	-
18	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	62	TWD	1 441	23,082	22,732	-
19	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	USD	26 980	CAD	38 216	1,416	1,446	1
19	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	USD	25 838	CAD	36 792	1,424	1,446	1
19	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	USD	10 374	CAD	14 693	1,416	1,446	-
19	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	USD	9 819	CAD	14 056	1,432	1,446	-
19	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	USD	14	CAD	19	1,417	1,446	-
19	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	USD	11	CAD	16	1,424	1,446	-
19	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	USD	8	CAD	11	1,417	1,446	-
19	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	USD	7	CAD	10	1,432	1,446	-
19	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	1 452 268	USD	1 015 663	0,699	0,692	(16)
19	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	269 686	USD	187 931	0,697	0,692	(2)
19	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	122 755	USD	85 010	0,693	0,692	-
19	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	19 828	USD	13 992	0,706	0,692	(1)
19	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	17 615	USD	12 442	0,706	0,692	(1)
19	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	990	USD	692	0,699	0,692	-
19	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	184	USD	128	0,697	0,692	-
19	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	84	USD	58	0,693	0,692	-
19	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	12	USD	9	0,706	0,692	-
20	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	ZAR	76 580	CAD	5 976	0,078	0,077	-
20	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	ZAR	52 473	CAD	4 016	0,077	0,077	-
20	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	ZAR	34 358	CAD	2 627	0,076	0,077	-
20	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	ZAR	29 831	CAD	2 302	0,077	0,077	-
20	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	ZAR	52	CAD	4	0,078	0,077	-
20	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	ZAR	23	CAD	2	0,078	0,077	-
20	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	ZAR	21	CAD	2	0,076	0,077	-
20	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	224 555	ZAR	2 902 103	12,924	12,956	1
20	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	114 929	ZAR	1 482 129	12,896	12,956	1
20	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	3 851	ZAR	50 098	13,011	12,956	-
20	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	3 735	ZAR	48 631	13,022	12,956	-
20	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	2 514	ZAR	32 735	13,022	12,956	-
20	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	153	ZAR	1 978	12,924	12,956	-
20	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	79	ZAR	1 014	12,897	12,956	-
20	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	2	ZAR	32	13,020	12,967	-
20	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	2	ZAR	22	12,994	12,918	-
<b>Actifs et passifs dérivés – contrats à terme</b>										<b>(132)</b>

\* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Mandat est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

\*\* Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

## Annexe à l'inventaire du portefeuille (non audité)

Conventions de compensation (note 2d)  
(en milliers de dollars)

Le Mandat peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 28 février 2025 et 31 août 2024, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants nets présentés aux états de la situation financière	Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS		Conventions-cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
<b>Au 28 février 2025</b>						
Actifs dérivés de gré à gré	18	–	18	(18)	–	–
Passifs dérivés de gré à gré	(150)	–	(150)	18	–	(132)
<b>Total</b>	<b>(132)</b>	<b>–</b>	<b>(132)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(132)</b>
<b>Au 31 août 2024</b>						
Actifs dérivés de gré à gré	171	–	171	(28)	–	143
Passifs dérivés de gré à gré	(28)	–	(28)	28	–	–
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>–</b>	<b>143</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>143</b>

## Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 28 février 2025 et 31 août 2024, le Mandat ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

## Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC (le Mandat) cherche à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres de participation de sociétés établies dans un pays en développement ou y exerçant une grande partie de leurs activités. Les pays en développement incluent généralement tous les pays autres que les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et certains pays de l'Europe occidentale.

Stratégies de placement : Le Mandat investit principalement dans des titres de participation, surtout des actions ordinaires, et peut aussi acheter des titres qui sont convertibles en actions ordinaires. Au moment de prendre des décisions de placement, le Mandat peut s'appuyer sur différents modes de placement, comme des stratégies fondées sur la croissance et la valeur.

Les principaux risques inhérents au Mandat sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

## Risque de concentration aux 28 février 2025 et 31 août 2024

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Mandat au 28 février 2025.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Mandat au 31 août 2024 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

## Au 31 août 2024

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
<b>Actions internationales</b>	
Brésil	5,3
Chili	0,3
Chine	23,1
Grèce	0,4

## Au 31 août 2024 (suite)

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Hong Kong	1,7
Hongrie	1,2
Inde	19,1
Indonésie	0,7
Jordanie	0,3
Luxembourg	0,5
Malaisie	0,5
Mexique	1,9
Pays-Bas	0,4
Panama	0,5
Pologne	1,7
Arabie saoudite	3,2
Afrique du Sud	1,7
Corée du Sud	14,2
Taiwan	14,5
Thaïlande	2,5
Turquie	2,0
Émirats arabes unis	2,2
États-Unis	0,4
<b>Actifs (passifs) dérivés</b>	<b>0,1</b>
<b>Autres actifs, moins les passifs</b>	<b>1,6</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

## Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 28 février 2025 et 31 août 2024, le Mandat ne détenait aucun placement important dans des titres de créance.

## Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC

### Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Mandat était importante aux 28 février 2025 et 31 août 2024, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Mandat (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 28 février 2025

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
HKD	52 875	22,4
USD	47 221	20,0
TWD	38 625	16,3
INR	25 358	10,7
KRW	20 495	8,7
CNY	9 492	4,0
BRL	7 067	3,0
SAR	6 324	2,7
ZAR	5 301	2,2
AED	3 736	1,6
THB	2 785	1,2
MXN	2 596	1,1
MYR	2 472	1,0
PLN	2 349	1,0
IDR	1 804	0,8
TRY	1 642	0,7
QAR	1 384	0,6
EUR	1 349	0,6

\* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 août 2024

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
HKD	42 753	15,3
TWD	38 677	13,8
INR	38 245	13,7
KRW	37 780	13,5
USD	31 541	11,3
CNY	17 029	6,1
SAR	9 100	3,3
BRL	8 005	2,9
THB	6 649	2,4
AED	5 890	2,1
ZAR	5 692	2,0
TRY	5 666	2,0
MXN	5 107	1,8
PLN	4 387	1,6
HUF	3 123	1,1
IDR	1 903	0,7
MYR	1 374	0,5

\* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 28 février 2025 et 31 août 2024 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	28 février 2025	31 août 2024
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	2 355	2 657

### Risque de taux d'intérêt

Aux 28 février 2025 et 31 août 2024, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Mandat ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Mandat n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

### Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Mandat éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Mandat est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Mandat conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Mandat sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les tableaux des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

### Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 28 février 2025 et 31 août 2024 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Mandat s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie Plus du Mandat et celui de l'indice ou des indices de référence du Mandat, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Mandat. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	28 février 2025	31 août 2024
Indice MSCI des marchés émergents	1 326	1 824

### Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 28 février 2025 et 31 août 2024 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Mandat, comptabilisés à la juste valeur :

Au 28 février 2025

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
<b>Actifs financiers</b>				
Actions	59 590	163 218	–	222 808
Actifs dérivés	–	18	–	18
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>59 590</b>	<b>163 236</b>	<b>–</b>	<b>222 826</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs dérivés	–	(150)	–	(150)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>–</b>	<b>(150)</b>	<b>–</b>	<b>(150)</b>
<b>Total des actifs et des passifs financiers</b>	<b>59 590</b>	<b>163 086</b>	<b>–</b>	<b>222 676</b>

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 août 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
<b>Actifs financiers</b>				
Actions	47 111	228 036	–	275 147
Actifs dérivés	–	171	–	171
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>47 111</b>	<b>228 207</b>	<b>–</b>	<b>275 318</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs dérivés	–	(28)	–	(28)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>–</b>	<b>(28)</b>	<b>–</b>	<b>(28)</b>
<b>Total des actifs et des passifs financiers</b>	<b>47 111</b>	<b>228 179</b>	<b>–</b>	<b>275 290</b>

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

**Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2**

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 31 août 2024, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 31 août 2024, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

**Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3**

Le Mandat ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de la période.

## Notes des états financiers (non audité)

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

### 1. Mandats privés CIBC – Organisation des Mandats et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Mandats privés CIBC (individuellement, le *Mandat*, et collectivement, les *Mandats*) est une fiducie de fonds communs de placement, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire. Les Mandats sont constitués en vertu des lois de l'Ontario et régis aux termes d'une déclaration de fiducie (la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Mandats est situé au 81 Bay Street, 20th Floor, CIBC Square, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Les Mandats sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc. (le *gestionnaire*). Le gestionnaire est également le fiduciaire, le conseiller en valeurs, l'agent chargé de la tenue des registres, et l'agent de transfert des Mandats.

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À l'avenir, l'offre de toute catégorie d'un Mandat pourrait prendre fin ou des catégories supplémentaires pourraient être offertes.

Le tableau qui suit présente les catégories de parts offertes par chaque Mandat :

Catégories	Mandat privé de revenu fixe canadien CIBC	Mandat privé de revenu fixe multisectoriel CIBC	Mandat privé d'obligations mondiales CIBC	Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC	Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC	Mandat privé de revenu d'actions CIBC	Mandat privé d'actions canadiennes CIBC
Catégorie Plus	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H		✓					
Catégorie Plus-H T4		✓					
Catégorie Plus-H T6		✓					
Catégorie C	✓		✓			✓	✓
Catégorie Plus-F	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH		✓					
Catégorie Plus-FH T4		✓					
Catégorie Plus-FH T6		✓					
Catégorie Plus-N	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T6	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH		✓					
Catégorie Plus-NH T4		✓					
Catégorie Plus-NH T6		✓					
Catégorie I	✓		✓			✓	✓
Catégorie O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie OH		✓					
Catégorie S		✓					
Catégorie SM	✓		✓			✓	✓
Catégorie SMH		✓					

Catégories	Mandat privé d'actions américaines CIBC	Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC	Mandat privé d'actions internationales CIBC	Mandat privé d'actions mondiales CIBC	Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC	Mandat privé d'actifs réels CIBC
Catégorie Plus	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie C	✓		✓		✓	
Catégorie Plus-F	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie I	✓		✓		✓	
Catégorie O	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie OH	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie S						✓
Catégorie SM	✓		✓		✓	✓
Catégorie SMH						

Chaque catégorie de parts peut exiger des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie de parts.

Les parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6 sont offertes à tous les investisseurs uniquement selon l'option avec frais d'acquisition. Les investisseurs peuvent payer des frais d'acquisition qui sont négociables avec leur courtier à l'achat de parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6.

Les parts des catégories Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-FH, Plus-FH T4 et Plus-FH T6 (collectivement, la *catégorie Plus-F*) sont offertes, sous réserve de certaines exigences à l'égard de l'investissement initial minimum, aux investisseurs qui participent à des programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs rémunérés à l'acte, les clients ayant des comptes intégrés parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre des parts de catégorie Plus-F sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie Plus-F peuvent payer des honoraires à leur courtier ou courtier à escompte pour leurs services. Nous ne payons pas de commissions de suivi à l'égard de ces catégories de parts, ce qui nous permet d'imputer des frais de gestion annuels moins élevés.

Les parts des catégories Plus-H, Plus-H T4, Plus-H T6, Plus-FH, Plus-FH T4, Plus-FH T6, Plus-NH, Plus-NH T4, Plus-NH T6 et OH (individuellement, la *catégorie couverte*) ont respectivement les mêmes caractéristiques que les parts des catégories Plus, Plus T4, Plus T6, Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-N, Plus-N T4, Plus-N T6 et O, sauf que chacune utilise des instruments dérivés comme des contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change auquel est exposée la catégorie couverte.

Les parts de catégorie C sont offertes à tous les investisseurs sans frais d'acquisition. Les investisseurs ne paient pas de commissions à l'achat de parts de catégorie C.

Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes qui n'exigent pas le paiement de frais d'acquisition des parts par les investisseurs, ni de frais de service ou de commissions de suivi aux courtiers. Pour ces investisseurs, le gestionnaire facture séparément les frais de placement habituels et exige des frais de gestion réduits. Parmi les investisseurs potentiels, notons les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier plutôt que des frais d'acquisition découlant des opérations pour lesquelles le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire.

Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sont offertes aux investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire et le courtier. Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 ont habituellement pour objectif de facturer séparément les frais aux investisseurs lorsque le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire. Une commission de service de courtage liée aux parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sera plutôt négociée entre l'investisseur et son courtier.

Les parts des catégories O et OH ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se serviront des parts des catégories O ou OH des Mandats pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés aux Mandats à l'égard des parts des catégories O ou OH; plutôt, des frais de gestion négociés sont facturés directement par le gestionnaire aux porteurs de parts des catégories O et OH, ou selon leurs instructions, ou aux courtiers ou aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Les parts des catégories S, SM et SMH ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Il n'y a pas de frais d'acquisition à verser à l'achat de parts de catégorie S. À la date de clôture, les catégories SM et SMH n'étaient pas actives.

La date à laquelle chaque Mandat a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie de chaque Mandat ont été vendues au public pour la première fois (la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Mandat* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Mandats au 28 février 2025. Les états de la situation financière sont présentés aux 28 février 2025 et 31 août 2024. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont établis pour les semestres clos les 28 février 2025 et 29 février 2024, sauf pour les Mandats ou les catégories créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 28 février 2025 ou 29 février 2024.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 16 avril 2025.

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34), publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Mandat est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes internationales d'information financière (les IFRS). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Mandats pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Mandats. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Mandats (à moins d'indication contraire).

### a) Instruments financiers

#### Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Mandats classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas de titres de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Mandats et a déterminé que les portefeuilles d'actifs et de passifs financiers des Mandats sont gérés et que leur performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Mandats; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Mandats ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation des Mandats relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

### b) Gestion des risques

L'approche globale des Mandats en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Mandats, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Mandat pour connaître les informations précises sur les risques.

## Notes des états financiers (non audité)

### Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Mandats. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Mandats utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Mandats classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Mandat se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Mandat, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Mandats, dont les évaluations classées au niveau 3.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Mandat. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Mandats sont exposés.

Certains Mandats peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notes de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur notation s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, une division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Mandats représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs.

Les Mandats peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Mandats relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

### Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Cela vient du fait que les Mandats peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Mandats.

### Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

### Risque d'illiquidité

Les Mandats sont exposés à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts rachetables. De façon générale, les Mandats conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Mandat de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Mandat.

### Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la *COVID-19*) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement du Mandat. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

#### *Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine*

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 28 février 2025, les Mandats n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

**c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s**

- i) Chaque achat ou vente d'un actif d'un portefeuille par un Mandat doit être pris en compte dans l'actif net dès que le calcul de l'actif net est effectué pour la première fois après la date à laquelle l'opération lie le Mandat.
- ii) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Mandats et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Mandats n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- iii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iv) Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- v) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- vi) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Mandat qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Mandat.
- vii) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

**d) Compensation**

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

**e) Titres en portefeuille**

Le coût des titres des Mandats est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Mandat. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est le prix de base rajusté ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

**f) Opérations de change**

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Mandats, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Mandat, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

**g) Contrats de change à terme**

Les Mandats peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période visée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Mandats qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Mandats qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

**h) Contrats à terme standardisés**

Les Mandats peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

**i) Options**

Les Mandats peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Mandat subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Mandat réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat.

À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

## Notes des états financiers (non audité)

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Mandat comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Mandat comptabilise un profit réalisé qui est présenté à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

### j) Swaps

Les Mandats peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Mandats peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Mandats à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. À l'exception de certains dérivés visés compensés, les Mandats ne concluent des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des renseignements sur les swaps en vigueur à la fin de la période figurent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Mandats applicables.

### k) Prêt de titres

Un Mandat peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Mandat ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Mandat (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la valeur de marché des titres prêtés.

Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne qui n'est ni la contrepartie du Mandat dans l'opération ni une société du même groupe que celle-ci, pour autant que ses titres de créance notés comme dette à court terme par une agence de notation désignée, ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée, aient une notation désignée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et de la même durée que les titres prêtés, ou échangeables contre de tels titres.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Mandat le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Mandat sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Mandats et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présentés dans les états du résultat global des Mandats. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Mandats et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Mandats. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Mandats.

### l) Prises en pension de titres

Les soldes de trésorerie non investis peuvent être investis dans des opérations de prise en pension de titres.

Dans le cadre de prises en pension de titres, des titres gouvernementaux canadiens ou provinciaux sont achetés d'une contrepartie qui accepte de racheter les titres à un prix plus élevé à une date future déterminée. La différence de prix est présentée à titre de revenus d'intérêt. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de son obligation de racheter le titre. Le risque est géré par le recours à des contreparties jugées acceptables par le gestionnaire et par la réception des titres comme garantie. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur marchande quotidienne de la trésorerie investie. Toutes les prises en pension de titres en cours à la fin de la période sont présentées à l'inventaire du portefeuille.

### m) Mandats à catégories multiples

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts. Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes du Mandat sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les frais d'administration fixes et les frais de gestion n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie (à l'exception des frais des fonds) sont prises en charge par le gestionnaire en contrepartie du paiement par le Mandat de frais d'administration fixes.

### n) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

### o) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>	<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HUF	Forint hongrois
ARS	Peso argentin	IDR	Rupiah indonésienne
AUD	Dollar australien	ILS	Shekel israélien
BRL	Real brésilien	INR	Roupie indienne
CAD	Dollar canadien	JPY	Yen japonais
CHF	Franc suisse	KES	Shilling kényan
CLP	Peso chilien	KRW	Won sud-coréen
CNY	Renminbi chinois	MXN	Peso mexicain
COP	Peso colombien	MYR	Ringgit malais
CZK	Couronne tchèque	NOK	Couronne norvégienne
DKK	Couronne danoise	NZD	Dollar néo-zélandais
EUR	Euro	PHP	Peso philippin
GBP	Livre sterling	PLN	Zloty polonais
HKD	Dollar de Hong Kong	RON	Leu roumain

<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>	<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>
RUB	Rouble russe	TRY	Nouvelle livre turque
SEK	Couronne suédoise	TWD	Dollar de Taïwan
SGD	Dollar de Singapour	USD	Dollar américain
THB	Baht thaïlandais	ZAR	Rand sud-africain

<i>Autres abréviations</i>	<i>Description</i>
CAAÉ	Certificat américain d'actions étrangères
CDA	Certificats de dépôt autrichien
OVC	Obligation à valeur conditionnelle internationale
FNB	Fonds négocié en Bourse
CIAÉ	Certificat international d'actions étrangères
IPN	Billet de participation internationale
iShares	Actions indicielles
iUnits	Parts indicielles
LEPOs	Options de vente à bas prix d'exercice
MSCI	Indice Morgan Stanley Capital
OPALS	Portefeuilles optimisés sous forme de titres cotés
PERLES	Rendement lié à des titres participatifs
FPI	Fiducie de placement immobilier
CSAÉ	Certificat suédois d'actions étrangères

**p) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

**q) Normes publiées mais non encore entrées en vigueur**

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations n'étaient pas encore en vigueur au 28 février 2025 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

i) *Classement et évaluation des instruments financiers* (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

ii) *IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Les Mandats évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers des Mandats.

**3. Évaluation des placements**

La date d'évaluation (la *date d'évaluation*) d'un Mandat correspond à un jour ouvrable du siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Mandat est calculée comme suit :

**a) Trésorerie et autres actifs**

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Mandat et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

Les placements à court terme (instruments du marché monétaire) sont évalués à la juste valeur.

**b) Obligations, débiteures et autres titres de créance**

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

**c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers**

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Mandat investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

## Notes des états financiers (non audité)

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours pémisés et pour fournir une valeur liquidative plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Mandat. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Mandat peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

### d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et la notation de chaque contrepartie (attribuée par Standard & Poor's, division de McGraw-Hill Financial, Inc.) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Mandat, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Mandat. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de swaps et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de sûreté.

Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

### e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Mandat sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

### f) Autres titres

Tous les autres placements des Mandats sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant, au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la valeur actuelle établie par le gestionnaire.

Le gestionnaire évalue à la juste valeur tout titre ou autre bien d'un Mandat pour lequel aucun cours n'est disponible ou dont le cours, de l'avis du gestionnaire, ne reflète pas adéquatement la valeur réelle. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

## 4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Mandats peuvent investir dans d'autres fonds de placement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Mandats à ces placements. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de concentration* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisé(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Mandats ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau *Participations dans des fonds sous-jacents* est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Mandats dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

## 5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Mandat est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Mandats. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée à chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables au moment de l'émission. Les distributions effectuées par les Mandats et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par les Mandats.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du Mandat. Le droit de faire racheter des parts d'un Mandat peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Mandat, à l'exclusion du passif d'un Mandat, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour le Mandat, ou si, dans le cas du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC, le fonds sous-jacent dont il suit le rendement a suspendu les rachats. Les Mandats ne sont pas soumis, en vertu de règles externes, à des exigences concernant leur capital.

Le capital reçu par les Mandats est utilisé dans le cadre du mandat de placement des Mandats. Cela peut inclure, pour tous les Mandats, la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande des porteurs de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les semestres clos les 28 février 2025 et 29 février 2024 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

## 6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Mandats, sont calculés et cumulés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire, les commissions de suivi et les honoraires des sous-conseillers en valeurs sont payés par le gestionnaire à même les frais de gestion reçus des Mandats.

Les frais de gestion annuels maximum exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie de parts du Mandat sont présentés à la note *Taux maximum des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts des catégories O et OH, les frais de gestion négociés sont payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) relativement à chaque catégorie de parts émises, à l'exception des parts de catégories O et OH, en contrepartie du paiement, par les Mandats, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces catégories de parts (les *frais d'administration fixes*). Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Mandat autres que les frais des fonds imputés aux parts de catégories O et OH du Mandat. Les charges d'exploitation (autres que les frais des fonds) peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports. Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précis de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts des Mandats, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes imputés à chaque catégorie des Mandats sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Les frais d'administration fixes payables par les Mandats pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Mandats.

Outre les frais de gestion et les frais d'administration fixes, les Mandats sont responsables des frais des fonds, qui comprennent, sans s'y limiter, l'ensemble des frais et charges relatifs au comité d'examen indépendant et les dépenses relatives aux emprunts et aux intérêts. Les frais d'opération, qui peuvent comprendre les frais de courtage, les marges, les commissions et les autres frais d'opération sur valeurs mobilières, sont également payés par les Mandats.

Le gestionnaire peut, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais d'administration fixes payés par les Mandats. La décision de renoncer aux frais d'administration fixes ou de les absorber en totalité ou en partie est à la discrétion du gestionnaire et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Les charges d'exploitation, qu'elles soient payables par le gestionnaire ou par les Mandats dans le cadre des frais des fonds, peuvent comprendre des services fournis par le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Les frais d'administration fixes pris en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Mandat qui sont inférieures aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Mandat. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Mandat aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (les *distributions des frais de gestion*) du Mandat.

Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Mandat. Les distributions des frais de gestion versées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Mandat ou sur tout autre investisseur du Mandat. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Mandat investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Mandat ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Mandat ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents détenus par les Mandats peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Mandat. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

### 7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Tous les Mandats, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les Mandats, à l'exception de ceux qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule établie lorsque les parts des Mandats sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Mandats a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Mandats et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Mandat peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le prix moyen des parts des porteurs de parts aux fins fiscales.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Mandat sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC se termine le 31 décembre. Pour tous les autres Mandats, l'année d'imposition se termine le 15 décembre.

Les Mandats sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

*Provision pour impôts en lien avec des titres indiens*

Les Mandats peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Mandats seraient assujettis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Mandats comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste *Provision pour retenues d'impôt* dans les états de la situation financière et au poste *Retenues d'impôt* dans les états du résultat global.

### 8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Mandats aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Les opérations relatives à des titres à revenu fixe, à d'autres titres et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) ne peuvent être déterminées et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs, la valeur des services fournis aux sous-conseillers en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Mandat, les coûts sont répartis entre ces Mandats en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs.

### 9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Mandats, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les Mandats peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements d'émetteurs ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres peuvent figurer dans le portefeuille des Mandats, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans les opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Mandat.

*Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et sous-conseiller en valeurs des Mandats*

Gestion d'actifs CIBC inc. (GACI), filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs de chacun des Mandats.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Mandats (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Mandats et fournit tous les autres services administratifs requis par les Mandats ou en assure la prestation. Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par le Mandat, de frais d'administration fixes au gestionnaire. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) des frais d'administration fixes que le gestionnaire a reçus du Mandat est présentée dans les états du résultat global à titre de frais d'administration fixes.

## Notes des états financiers (non audité)

### Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, à certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Mandats. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs ou aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Mandat, ou une partie du Mandat, pour lequel GACI est le conseiller sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

### Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire (le *dépositaire*) des Mandats. Le dépositaire détient les liquidités et les titres pour les Mandats et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Mandats, notamment la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie de l'imputation par les Mandats de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

### Fournisseur de services

Le dépositaire fournit également certains services aux Mandats, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Le gestionnaire reçoit des frais d'administration fixes des Mandats et, en contrepartie, paie certaines charges d'exploitation, dont les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables), et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés au dépositaire. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par le Mandat.

Les montants en dollars versés par les Mandats (incluant toutes les taxes applicables) au dépositaire au titre des services de prêt de titres pour les semestres clos les 28 février 2025 et 29 février 2024 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

### 10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement des Mandats. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

### 11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés ou des swaps en cours auprès de courtiers.



GESTION  
D'ACTIFS CIBC

**Gestion d'actifs CIBC inc.**

1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200  
Montréal (Québec)  
H3B 4W5

1-888-888-3863

[www.investissementsrenaissance.ca](http://www.investissementsrenaissance.ca)

[info@gestiondactifscibc.com](mailto:info@gestiondactifscibc.com)